



**Relevé de Décision
Comité de pilotage du site FR8201741
« Charmant Som et Gorges du Guiers mort »
20 février 2014**



Présidé par M. Michel JAQUINOD, la réunion se déroule en présence de « cf. liste des participants et excusés ».

Ordre du jour :

- Contexte et historique
- Avancement sur le périmètre et composition comité de pilotage
- Document d'Objectifs
- Charte Natura 2000
- Programmation 2014
- Questions diverses

Le comité de pilotage valide la procédure pour la réalisation du Relevé de Décision : rédaction par le Parc de Chartreuse, envoi par courrier après intégration des remarques des personnes présentes (2 semaines de délai par mail).

1. Contexte et Historique du site, Sylvaine Muraz

Contexte européen, national et local. Site de 2327ha concernant 3 communes iséroises, géré par l'Office National des Forêts de 2000 à 2008 puis animation par le Parc de Chartreuse.

2. Avancement sur le périmètre et composition du Comité de Pilotage, Pascale Boularand - DDT

Un nouveau périmètre a été défini et mis en consultation en 2012. Il est ajusté sur les parcelles cadastrales et intègre l'ensemble de l'alpage du Charmant som, la Potentille du Dauphiné et l'Espace Naturel Sensible de la tourbière de Mannissole et prairie des Marcellières. Ce périmètre a été transmis à la commission européenne pour publication au Journal Officiel. Il sera ensuite validé par arrêté ministériel.

L'arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage du site Natura 2000 a été pris le 26 avril 2011 pour une durée de 3 ans. Etant donné la réforme de l'intercommunalité, des modifications vont être apportées.

Les membres du comité de pilotage transmettent leur proposition d'associer d'autres acteurs au Parc de Chartreuse, avant le 15 avril 2014.

3. Document d'Objectifs, Sylvaine Muraz

Des éléments à ajouter dans le descriptif des activités ont été transmis au Parc et seront pris en compte.

Action 1.2 :

- Intégrer la Réserve Biologique Domaniale de la Combe de l'If (Arrêté ministériel du 28/01/2014) aux îlots de sénescence. Les seules interventions possibles dans ces 30 ha sont les travaux de mise en sécurité des sentiers.

- La création d'autres Réserves Biologiques Domaniales n'est pas prioritaire en montagne. La représentativité de l'ensemble des milieux forestiers classés en Réserves Domaniales est recherchée à l'échelle nationale. La Réserve Biologique Domaniale de l'Aulp du seuil permet déjà d'étudier l'évolution naturelle des pessières subalpines.

Action 1.4 :

- modifier la rotation des coupes de 20 ans à « tous les 15 à 17 ans »
- changer « la mise en conformité de l'aménagement de la Forêt Domaniale » en « acter l'allongement des coupes (entre 15 et 17 ans) dans l'aménagement forestier puis faire évoluer l'aménagement lors sa révision »
- Changer ONF par « propriétaires »

Action 2.1 :

- Le Parc va se positionne en tant que porteur du Projet Agro-Environnementales sur son territoire avec comme enjeux : les alpages, les prairies fleuries et les pelouses sèches.

Action 3.1 :

- Pour effectuer les travaux de réouverture sur la tourbière de Mannissole, selon le cahier des charges et le montant financier, il pourra être mobilisé soit des fonds via un contrat Natura 2000, soit via la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Isère, soit des travaux bénévoles dans le cadre d'une journée de « corvée » avec l'Association Communale de Chasse Agrée de Proveysieux.
- Il est préférable de ne pas multiplier les comités de gestion et proposer de traiter la gestion de l'Espace Naturel Sensible via le Comité de Pilotage Natura 2000.

Action 4.3 :

Le Comité de Pilotage devra se prononcer à l'avenir sur l'extension du site sur l'alpage de la Grande Sure. Une cartographie des milieux a été réalisée par le Conservatoire Botanique National Alpin, une Mesure Agri Environnementale pourrait être proposée au Groupement Pastoral des Gentianes.

Le comité de pilotage valide le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Charmant Som et Gorges du Guiers mort » sous réserve de prendre en compte les remarques faites en séance.

4. Charte Natura 2000, Sylvaine Muraz

La DDT considère que les communes ne reçoivent pas une compensation suffisante de la part de l'Etat suite à l'exonération de la Taxe Fiscale sur le Non Bati via la signature des chartes Natura 2000.

Engagement tous types de milieux T7 :

- Sur le réseau de sentier du Plan Départemental des Itinéraires et Petites Randonnées, c'est à la commune et au Parc de gérer les difficultés liés à des chutes d'arbres (et si besoin font appel à des entreprises extérieures pour des travaux)
- Il est prévu de mettre en place un outil d'alerte sur la dégradation de la signalétique et/ou les dégradations de sentier.

Engagement milieux forestiers F1 :

- Nouvelle rédaction : Maintenir au minimum deux arbres à cavité, deux gros arbres à valeur non commerciale et deux arbres morts à l'hectare sauf mise en danger du

public. Les arbres porteurs de plaquettes « arbres conservés pour la biodiversité » seront respectés. (Engagement allant au-delà des Directives pour les Domaniales)

- Nouvelle rédaction point de contrôle : En forêt Domaniale : fiche de martelage avec recensement des arbres conservés pour la biodiversité

Engagement milieux forestiers F5 :

- Nouvelle rédaction : Ne pas entreposer de rémanents d'exploitation dans les mares et dépressions humides ainsi que dans les prairies et les pelouses intra forestières existantes, à l'exclusion des travaux de réouverture de milieux

Engagement milieux forestiers F6 :

- Supprimer cet engagement et rappeler la réglementation en matière d'évaluation des incidences dans l'engagement T1
- Il n'existe pas de prise en charge financière pour l'évaluation des incidences car c'est une obligation réglementaire.

Engagement milieux humides H6 :

- Supprimer cet engagement et rappeler la réglementation en matière de loi sur l'eau dans l'engagement T1

Le comité de pilotage valide la charte Natura 2000 du site Natura 2000 « Charmant Som et Gorges du Guiers mort » sous réserve de prendre en compte les remarques faites en séance.

5. Bilan d'activités 2013 et programmation 2014

Le comité de pilotage ne souhaite pas reconduire l'action sur le piochage du vérâtre et le suivi de l'efficacité, menée ces 6 dernières années. Le conseil scientifique du Parc sera sollicité sur cette thématique afin de réunir la bibliographie sur les causes de l'envahissement par le vérâtre.

Sur le projet de panneaux, il est suggéré de faire des panneaux escamotables en hiver pour les préserver de la dégradation par la neige et le froid et d'envisager des panneaux au niveau de l'Oratoire. Pour les opérations en forêt domaniale, l'Office National des Forêts sera consulté avant toute modification (emplacement et contenu des nouveaux panneaux).

6. Questions diverses

Sans sujet.

Documents joints : Bilan d'activités 2013 et programmation 2014, liste de présence